

**Ville de Rumilly**

Hôtel de Ville
BP 100
74152 Rumilly cedex
Tél. 04 50 64 69 00
Fax 04 50 64 69 21
contact@mairie-rumilly74.fr

Nature : 6.1. Police Municipale

Arrêté n° 2017-073/T067

Nos réf : PB/DP/cc

➤ Arrêté municipal

MODIFIANT LE STATIONNEMENT DES VEHICULES PARKING DE LA MAISON DE L'ALBANAIS RUE DE L'ANNEXION DU 18 AVRIL 2017 AU 21 AOUT 2017 A L'OCCASION DE TRAVAUX

Le Maire de RUMILLY, Haute-Savoie,

VU les dispositions du Code Pénal,

VU l'article R.411.8 du Code de la Route,

VU les articles L.2213.1 et L.2213.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le règlement général de la circulation urbaine et les divers arrêtés s'y rapportant,

VU la demande de la Ville de Rumilly,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier le stationnement des véhicules afin de pouvoir réaliser les travaux,

ARRETE

Article 1^{er} : Pour permettre le stationnement des véhicules chargés des travaux de la Maison des Associations et l'installation d'une cabane de chantier, seront neutralisées cinq places de stationnement situées **sur le parking de la Maison de l'Albanais, devant le bâtiment, rue de l'Annexion, du lundi 18 avril 2017 au lundi 21 août 2017.**

Article 2 : Tous véhicules se trouvant dans le périmètre de la manifestation et gênant son déroulement feront l'objet d'un enlèvement. Les frais de l'opération seront à la charge du contrevenant.

Article 3 : Le présent arrêté devra être affiché par l'entreprise chargée des travaux.

Alinéa 2 : La signalisation réglementaire nécessaire sera mise en place et maintenue en l'état par les entreprises chargées des travaux.

Article 4 : Messieurs le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de RUMILLY, le Chef de Poste de la Police Municipale et la Directrice des Services Techniques de la ville sont chargés chacun en ce qui le concerne de veiller à l'exécution du présent arrêté.



Article 5 : AMPLIATION sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de RUMILLY,
- Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale de RUMILLY,
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de RUMILLY,
- Madame la Directrice des Services Techniques,
- Maison de l'Albanais,
- Maison de la Petite Enfance,
- CARON Démolition 16 rue Paradis 01100 OYONNAX,
- PBG 166 impasse de Joalis 74150 HAUTEVILLE SUR FIER,
- SUPER POSE 109 rue des Grands Champs 74370 PRINGY,
- CONTIN 25 avenue du Pont de Tasset 74960 MEYTHET,
- AK FRUCHARD 31 impasse des Grives Orbessy bas 74150 ST EUSEBE,
- HARTMANN Nicolas 96 résidence Ste Anne 73290 LA MOTTE SERVOLEX,
- SOGEC 107 rue de la Curiaz 73290 LA MOTTE SERVOLEX,
- La presse.

Pour le Maire empêché,

Danièle DARBON, Première Adjointe au Maire,

